

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet						
Déboisement d'un terrain							
2. Identification do 2.1 Personne physique	ט (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)					
Nom Nom	Prénom						
2.2 Personne morale	Cave Vinicale d'Ingercheim (Ioan CEILED)						
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne	Cave Vinicole d'Ingersheim (Jean GEILER)						
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 7 7 8 9 2 1 8	6 6 0 0 0 1 9 Forme juridique	Société coopérative agricole					
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au						
47.a)	Défrichement d'un boisement de 23.430 m²						
		,					
	Construction d'une cave vinicole						
	Aménagement d'une aire de stationnement de	e 30 places					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éven		do stockogo do vino (covo) divino					
La société Cave Vinicole d'Ingersheim (Jean GEILER) prévoit la construction d'un bâtiment de stockage de vins (cave) d'une surface de 7.000 m² dans une zone d'activité prévue au PLU (Ux).							
La surface totale du terrain concerné est de 23.430 m²							
La construction de ce bâtiment et des espaces de stationnement associés nécessitent le défrichement de 23.430 m² d'un bois de Robiniers faux-acacia en bordure de la Fecht.							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

L'objectif du projet est de centraliser l'ensemble du stockage de la société GEILER sur un seul site. En effet, actuellement les vins et crémants sont expédiés pour parti depuis le centre ville d'Ingersheim, ce qui occasionne des gênes pour les riverains.	
De plus, une partie du stock - par manque de place dans la cave actuelle - est déportée chez un entrepositaire à Wolfgantzen (à environ 20 km de la cave).	
En rassemblant l'ensemble sur un même site, les nuisances seront diminuées et le bilan CO ² de l'entreprise sera nettement amélioré.	
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
Défrichement - Coupe d'arbre en automne pour éviter la période de nidification des oiseaux Enlever les grumes Désouchage par buldozer	
Pas de nécessité d'apporter des matériaux	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
A plus longue échéance, construction d'un bâtiment demandant un permis de construction pour l'exploitation de la cave vinicole avec différents usages prévus : stockage, élaboration crémants	
viilloole avee amerents asages prevas i stockage, elaboration elemants	

4.2 Objectifs du projet

	nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Le projet est soumis à une demande d'autorisation de défrichement au titre du Code Forestier.								
	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées							
	deurs caractéristiques Valeur(s)							
Surface du terrain	23.430							
Surface plancher	7.000							
Nombre de places de stationnement	30							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)								
d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 48°5_'56"19 Lat. 7°8_'51"39							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)							
Rue de la Forêt	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),							
68155 INGERSHEIM	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,							
00 133 INOLKSITEIM	38° ; 43° α), b) de l'annexe à							
Section 22	l'article R. 122-2 du code de							
Parcelles 151, 152, 153 et 143	l'environnement :							
	Point de départ : Long°' Lat°'"							
	Point d'arrivée : Long ° ' Lat ° ' "_							
	Communes traversées :							
	Ingersheim							
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6							
	Joignez a voire demande les annexes n' 2 a 6							
4.7 Stagital diune modification/exter	nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 🗡							
471 Si qui cette installation	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation							
environnementale?	Non X							
470 Staut dássivas sammatram	ant los							
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre								
indiquez à quelle date il a été au								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	Les parcelles sont à moins de 10m d'une ZNIEFF de type I "La Fecht" (420030430) La ZNIEFF II la plus proche se situe à plus d'1.5 km au Sud-Ouest du site ("Coteau calcaire du Letzenberg à Turckheim et Ingersheim" / 20030076). > Voir annexe volontaire
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	La commune d'Ingersheim ne fait pas partie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Le site est localisé à plus de 2km du périmètre du PNRBV. > Voir annexe volontaire
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Un plan de prévention du bruit (PPBE) existe pour le département du Haut-Rhin. La RD415, localisée à l'Ouest de la zone (mais en dehors de l'emprise du projet), est concernée par des émissions sonores. La rue de la forêt n'est pas concernée par le PPBE. > Voir annexe volontaire
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le site est exclu de tout périmètre de protection de Monument Historique. > Voir annexe volontaire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			Le site jouxte une zone à dominante humide identifiée par la cartographie d'information BD_ZDH_CIGAL. > Voir annexe volontaire.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune d'Ingersheim est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) - Inondation lié à la Fecht. Les parcelles du projet sont comprises dans plusieurs secteurs du PPRi : -Majoritairement en ZRF- Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré - Zone jaune constructible sous conditions - En partie (Est) ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé - Zone rouge inconstructible Le PPRI de la Fecht a été approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Les anciens sites pollués recensés par BASIAS les plus proches se situent dans le centre d'Ingersheim, à plus de 500m à l'Ouest de la zone du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le Périmètre de Protection le plus proche se situe à plus de 2km au Nord-Est du site. Il s'agit d'un périmètre de protection éloigné d'un captage d'alimentation en eau potable (AEP). > Voir annexe volontaire
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche correspond à l'ensemble des quartiers anciens du centre urbain de Turckheim, à plus de 4km du site d'étude. > Voir annexe volontaire
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) la plus proche se situe à 2.2 km à l'Ouest. Il s'agit d'une entité du site Natura 2000 des "Collines sous-vosgiennes" (FR4201806). La zone d'étude (Robinieraie en bord de cours d'eau) n'a pas de lien fonctionnel avec les milieux pelousaires de ce site Natura 2000. > Voir annexe volontaire
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche se situe à 4.5 km au Nord-Est du site. Il s'agit du parc du Domaine de Schoppenwihr à Ostheim, classé en 1975. > Voir annexe volontaire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet va engendrer une consommation d'eau (utilisation d'eau potable et sanitaire pour le personnel et les visiteurs du site) La consommation d'eau sera relativement limitée car il n'y a pas de vinification sur place. Il n'y aura que du stockage et du dégorgement de crémant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	L'imperméabilisation du site n'affectera pas les masses d'eau souterraines de manière significative. L'infiltration des eaux pluviales est prévue sur place avec des parkings végétalisés et des noues.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Il est prévu d'équilibrer au maximum les déblais/remblais. Il apparaît à ce stade que le projet sera à l'équilibre. Les éventuelles terres excédentaires pourront être réemployé sur site comme sous-couche routière ou pour les stationnements.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			Les apports en matériaux extérieurs ne visent pas à remblayer le terrain dans le cadre d'un déficit de matériaux, mais sont nécessaires pour assurer les caractéristiques mécaniques relatives aux couches de formes pour les voiries et les bâtiments.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	\boxtimes		Le projet nécessite le défrichement partiel d'un boisement de Robiniers attenant à la Fecht, cours d'eau considéré comme un Corridor Écologique d'intérêt Régional dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Le boisement est considéré comme constitutif de la trame verte à l'échelle communale dans le Plan Local d'Urbanisme. Ce boisement est d'intérêt écologique assez moyen. Voir annexe volontaire
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		\boxtimes	La ZSC des collines sous-vosgiennes, dont une entité se situe à 4km à l'Ouest du site du projet, ne sera pas affectée de manière significative par le projet. Les habitats (ici Robinieriaie) ne sont pas d'intérêt communautaire et n'ont pas de lien avec les pelouses sèches représentatives de la ZSC. Les espèces d'intérêt communautaire citée dans la ZSC (Grand Murin, Lucane cerf-volant et Écaille chinée) ne trouvent pas dans ce boisement d'habitats particulièrement favorables à leur développement. Les arbres sont trop jeunes pour le Grand Murin mais le site, en bordure de Fecht, peut constituer une zone de chasse. Le Lucane cerf-volant ne se développe par dans les Robinieraies. L'Ecaille chinée peut exploiter les lisières fraîches et ensoleillées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire? Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes?			Le projet n'aura aucune incidence sur les sites inscrits ou classés proches. Le projet nécessite le défrichement d'un boisement de Robiniers faux-acacias, d'une surface totale de 23.430 m².
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet se situe dans une zone concernée par le risque inondation lié au PPRi de la Fecht: - Zone majoritairement jaune, constructible sous conditions - Zone rouge, inconstructible > Voir annexe volontaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Véhicules légers du personnel (xxx places de stationnement). Poids lourds pour l'approvisionnement de l'entrepôt de stockage des vins.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			A l'exception du bruit relatif au trafic induit par le projet, l'activité en elle- même n'est pas génératrice de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Un éclairage minimum de sécurité sera assuré sur le site la nuit. Cet éclairage sera limité au minimum nécessaire (façades et voiries). La ripisylve de la Fecht et la lisière Est du boisement ne seront pas éclairées directement.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Les rejets atmosphériques seront limités aux rejets dus aux véhicules, notamment : - les poids lourds qui alimenteront le centre de stockage - les véhicules des personnels se rendant sur le site. Le chauffage du bâtiment en période hivernale émet également des rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet engendrera le rejet : - d'eaux usées de nature sanitaire et domestique (WC, éviers) qui rejoindront le réseau d'assainissement public - d'eaux pluviales qui seront infiltrées dans le sol (noues, bassin). L'établissement n'induira aucun rejet d'eaux usées industrielles.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	Le projet n'engendre aucun effluent industriel. Seule une petite quantité d'eaux usées sera rejetée dans le réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes		L'exploitation du site engendrera principalement la production de déchets d'emballages (cartons, plastiques). Ces déchets seront évacués dans le système classique de recyclage.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Le site est exclu des périmètres de protection des monuments historiques. Le bâtiment s'intégrera dans l'écrin naturel des abords de la Fecht. > Voir annexe volontaire.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Le projet détruit une zone boisée au profit de bâtiments. La zone boisée n'est pas exploitée en sylviculture (Robiniers d'âge moyen).
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
		,		
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
- Optimiser l'emprise et limiter le défrichement de la parcelle
- Mettre en place des mesures en phase chantier, notamment en défrichant en automne-hiver pour réduire les impacts sur la faune et la flore
- Équilibrer les remblais/déblais in situ
- Intégrer la gestion de l'eai par des noues et des parkings filtrants
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Limiter la pollution lumineuse dues à l'éclairage nocturne
- Améliorer la qualité écologique du boisement de robinier résiduel, planter des haies
- Réaliser des semis diversifiés (prairie) et appliquer une gestion différenciée aux espaces verts

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à améliorer la gestion des stocks de l'entreprise GEILER tout en réduisant les nuisances générées auprès des riverains dans le centre-ville d'Ingersheim et en réduisant le bilan carbone de l'entreprise en concentrant toutes ses activités de stockage sur un seul site hors agglomération.

Il est circonscrit à une zone constructible du PLU et prévoit des mesures d'insertion environnementales pour limiter les effets sur la faune et la flore, sur les continuités écologiques et les risques.

Il n'affecte aucun zonage de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel ou architectural.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Г		
	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
,	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Veuillez cor	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvronnemes volontairement transmises par le maître d'ouvronnemes les annexes joir quelles elles se rattachent								
	Objet								
		g.							
	9. Engagement et sig	nature							
Je certifie su	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus								
Fait à	Ingersheim	le, 27.07.2022							
Signature	Caye Vinicole Ingersheim 45 rue de la République 68040 INGERSHEIM 761,03 89 27 90 27 - Fax 03 89 27 90 30 vin@geiler.fr								

Cave Vinicote Ingersheim

To parte in Republique

Le Good INGERALIEM

Le Gelle in Total Sand Son 30

Vin Total Son Factor Sand Son 30

4

Suite paragraphe 7

La surface demandée à défricher a déjà fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en 1990 mais les travaux n'ont pas été réalisé par l'ancien propriétaire.

L'arrêté était au bénéfice de la commune d'Ingersheim qui a réalisé en compensation un boisement de terrain nu sur la parcelle le long de la Fecht pour 5 hectares au total. Ces boisements font partis de la forêt communale d'Ingersheim gérée par l'Office National des Forêts.

Cave Viritcole Ingersheim
45, rue de la République
68040 INGERSHEIM
Tél. 03 89 27 90 27 - Fax 03 89 27 90 30
vin@geiler.fr

Case Mair ofe Ingersheim

25 a. de (1 kepubique
250au ING ESH-IM
250au ING ESH-IM
250au ING ESH-IM
250au Inger Folge 60 27 90 30
250au Inger in